

DELIBERATION DDB2023_012

Date de convocation du Bureau communautaire
délibérant du Grand Périgueux le 17 mars 2023

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	46
Votants	52
Pouvoirs	6

LE 23 mars 2023, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la
présidence de
M. Jacques AUZOU

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

PERIMOUV' : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX À L'ASSOCIATION DEVLOP'SO - POINT DELIBERANT

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CAPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LACOSTE, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. BOURGEOIS, M. CADET, M. NOYER, M. MARSAC, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme BOUCAUD, M. COLBAC, M. REYNET, M. SERRE, M. CHAPOUL

POUVOIR(S) :

Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme KERGOAT
Mme LABAILS donne pouvoir à M. MARSAC
M. LE MAO donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. MALLETT donne pouvoir à M. NOYER
M. MARC donne pouvoir à M. SUDREAU
Mme DOAT donne pouvoir à M. BOURGEOIS

PERIMOUV' : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION DU GRAND DEVLOP'SO - POINT DELIBERANT

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu la délibération du 16 juillet 2021 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que l'association « DEVLOP'SO » est un comité citoyen qui se mobilise pour un développement équilibré et durable du Sud-Ouest et dont le siège est à Périgueux.

Que le rôle de cette association est de fédérer les acteurs locaux (publics et privés) afin de rééquilibrer le territoire néo-aquitain, entre un littoral et une métropole bordelaise qui concentrent les hommes, l'économie, les infrastructures et des terres intérieures en recul.

Que cette association défend et porte également la création d'un axe autoroutier intérieur de Langon en Gironde à Limoges en Haute-Vienne via l'autoroute A89.

Qu'il est à noter que le projet, en particulier le tronçon entre l'A89 et Langon, a reçu le soutien de Monsieur ANZIANI, Président de la Métropole de Bordeaux ainsi que de Monsieur Philippe BUISSON, Maire de Libourne.

Considérant qu'en phase avec la volonté de dynamiser l'économie de l'intérieur des terres et de mettre un frein à la désertification des campagnes, les propositions portées par l'association permettent de soulager l'axe routier Bayonne-Poitiers, de débarrasser la rocade bordelaise des transits inutiles, de fluidifier le trafic en Gironde, d'optimiser l'utilisation de l'A65 (Pau-Langon) et d'achever l'axe routier « Paris-Madrid » via notre territoire communautaire.

Qu'ainsi, au regard des enjeux pour la desserte du territoire du Grand Périgueux et afin de marquer les ambitions de notre territoire vis-à-vis du contournement Est de Périgueux et en attendant des avancées significatives sur les études, il est proposé d'attribuer une cotisation volontaire de 300 euros à l'association « DEVLOP'SO » afin que les échanges puissent se poursuivre avec une fédération des acteurs et des territoires.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de renouveler son adhésion annuelle à l'association « DEVELOP'SO » pour un montant de 300 euros ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le

ID : 024-200040392-20230323-DDB2023_012-DE

DDB2023_012

SLO

Délibération publiée le 06/04/2023

Pour extrait co

Délibération certifiée exécutoire
à compter du 06/04/2023

Périgueux, le 06/04/2023

Le Président,
Jacques AUZOU

